

Marché unique numérique : des appels moins chers vers les autres pays de l'UE

Publié le 21 mai 2019

Depuis le 15 mai, un nouveau prix maximal s'applique à tous les appels et SMS internationaux au sein de l'UE. Les consommateurs paieront désormais au maximum 19 ct/min (+ TVA) pour un appel vers un autre pays de l'UE, et 6 ct/SMS (+ TVA).

Cette mesure qui concerne tous les pays de l'UE, dont le Royaume-Uni, s'ajoute à la fin des frais d'itinérance décidée en juin 2017. L'introduction de ces nouveaux plafonds s'inscrit dans le cadre de la réforme européenne des règles en matière de télécommunications.

Juste avant les élections européennes, cette mesure montre que les décisions prises à Bruxelles peuvent avoir des conséquences très concrètes pour tous les consommateurs.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)